

Compte-rendu de la consultation du conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de Frontenac, tenue le 14 février 2010 via courrier électronique

Objet : Appui à la Municipalité de Courcelles

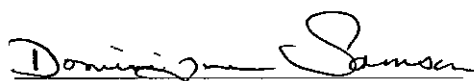
RÉSOLUTION

- CONSIDÉRANT QUE dans le processus de révision de la carte électorale provinciale, la municipalité de Courcelles pourrait être transférée du comté de Beauce-Sud à celui de Mégantic-Compton;
- CONSIDÉRANT le sentiment d'appartenance des producteurs agricoles de Courcelles au comté de Beauce-Sud;
- CONSIDÉRANT QUE la liberté de choisir le comté dans le cadre d'une révision de la carte électorale devrait subsister malgré la réforme de la carte électorale;

Le Syndicat de l'UPA de Frontenac appuie la demande de la municipalité de Courcelles

De demeurer dans leur comté actuel, celui de Beauce-Sud, lors de la révision de la carte électorale.

Copie certifiée conforme
Le 14 février 2010


Dominique Samson, secrétaire



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN TENUE LÉGALEMENT LE MARDI 26 JANVIER 2010 À 19 H 30.

CC-07-01-10 DEMANDE D'APPUI – Municipalité de Saint-Ludger

Attendu que dans la révision de la carte électorale, les municipalités de Courcelles, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Ludger pourraient être transférées du comté de Beauce-Sud vers le comté de Mégantic-Compton;

Il est proposé par monsieur le commissaire Luc Provençal :

Que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin appuie la démarche des municipalités de Courcelles, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Ludger afin que celles-ci demeurent dans le comté de Beauce-Sud lors de la révision de la carte électorale.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme
Ce 29 janvier 2010

Francis Isabel, secrétaire général



MUNICIPALITÉ DE
LA GUADELOUPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉSOLUTION

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce lundi trente et un (31^{ème}) jour du mois de mars 2008 à 19 heures.

Assistent à cette session :

Siège # 1	Mme Lise Roy	Siège # 2	M. Richard Morin
Siège # 3	M. Normand Pouliot	Siège # 4	M. Paul Joly
Siège # 5	M. Claude Grondin	Siège # 6	M. Richard Fluet

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

Tous, formant quorum, sous la présidence de la mairesse Mme Huguette Plante.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION 2008-03-076**

7- APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Attendu que la Commission de la représentation électorale a déposé un rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec;

Attendu que la Municipalité beauceronne de Courcelles localisée près de chez-nous est visée par ce projet;

Attendu que nous considérons les citoyens de la Municipalité de Courcelles, de part leur localisation, leurs habitudes aux niveaux de l'économie, de la santé, de l'éducation, des loisirs et de la culture entres autres, comme des membres à part entière de notre territoire, la Beauce;

Attendu que la Municipalité de Courcelles présente des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce et qu'extraire cette partie de territoire serait un non-sens compte tenue des services auxquels ses citoyens participent;

2008-
03-076

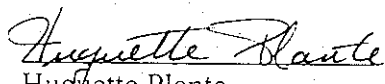
En conséquence,

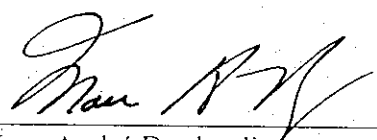
Il est proposé par Richard Fluet appuyé par Claude Grondin et résolu unanimement d'appuyer inconditionnellement le Conseil municipal de Courcelles dans ses démarches afin de conserver son appartenance Beauceronne.

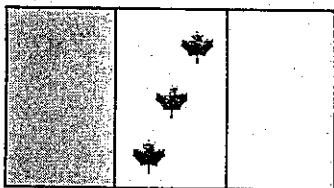
Adoptée unanimement.

Copie certifiée conforme

À La Guadeloupe ce premier (1^{er}) jour du mois d'avril 2008.


Huguette Plante
Mairesse


Marc-André Doyle, directeur général et
secrétaire-trésorier.



Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

À une séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue au Pivotal des services populaires, le mardi 8 avril 2008 à 20h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS M.M.: André Longchamps – Michel Quirion – Camille Couture – Gaétan Lessard – Normand Roy

formant quorum sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire.

Madame Charlotte Poulin, directrice-générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-04-92

PROPOSITION DE DÉLIMITATION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale a déposé un rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité beauceronne de Courcelles localisée près de chez-nous est visée par ce projet;

ATTENDU QUE nous considérons les citoyens de la Municipalité de Courcelles, de part leur localisation, leurs habitudes aux niveaux de l'économie, de la santé, de l'éducation, des loisirs et de la culture entres autres, comme des membres à part entière de notre territoire, la Beauce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles présente des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce et qu'extraire cette partie de territoire serait un non-sens compte tenu des services auxquels ses citoyens participent;

A CET EFFET,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR Camille Couture

ET APPUYÉ PAR MONSIEUR Normand Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer inconditionnellement le Conseil municipal de Courcelles dans ses démarches afin de conserver son appartenance beauceronne.

Copie certifiée conforme ce 14^{ème} jour du mois d'avril 2008

Aux Minutes de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce

Par :

Charlotte Poulin

Directrice générale

C.C. : Municipalité de Courcelles



Procès-verbal ☐

Copie de résolution ☒

Le 15 AVRIL 2008

SAINT HILAIRE DE DORSET

(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournement ☐,

tenue le 7 AVRIL 2008

et à laquelle est présent

Mme La Pro-maire : Céline Bilodeau

et les conseillers suivants: Lionel Jacques, Francine Fournier
Carole Beaudoin, Michel Breton
Germain Létourneau

formant quorum sous la présidence du maire.

M. me. Johanne Jacques Secrétaire-trésorier est aussi présent.

RÉSOLUTION NO : 07.04.08.41

OBJET : DÉLIMITATION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale a déposé un rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec:

ATTENDU QUE la Municipalité beauceronne de Courcelles, localité limitrophe de la notre, est visée par ce projet;

ATTENDU QUE nous considérons les citoyens de la Municipalité de Courcelles, de par leur localisation, leurs habitudes au niveau de l'économie, de la santé, de l'éducation des loisirs et de la culture entre autre, comme des membres à part entière de notre territoire, la Beauce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles présente des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce et qu'extraire cette partie de territoire serait un non-sens, compte tenue des services auxquels ces citoyens participent:

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Carole Beaudoin

ET APPUYÉ PAR : Michel Breton

et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de St-Hilaire de Dorset appui inconditionnellement le conseil municipal de Courcelles dans ses démarches afin de conserver son appartenance Beauceronne.

ADOPTÉ

COPIE CONFORME

CE 15 AVRIL 2008

Johanne Jacques
Johanne Jacques, dir. gén. sec. très.
Mun. St-Hilaire de Dorset



CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

Session régulière du Conseil municipal tenue le 1er avril 2008, en présence de messieurs les conseillers Bernard Therrien, Jean Nadeau, Jean-Luc Boulanger, Sylvain Moreau, Alexandre Trépanier et Yves Nadeau.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Félix Destrijker, maire.
Madame Yvette Roy, directrice générale adjointe, est présente et assume le secrétariat.

APPUI – MUNICIPALITÉ DE COURCELLES
PROPOSITION DE DÉLIMITATION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

Résolution 2008-04-109

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale a déposé un rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité beauceronne de Courcelles localisée près de chez-nous est visée par ce projet ;

ATTENDU QUE nous considérons les citoyens de la Municipalité de Courcelles, de part leur localisation, leurs habitudes aux niveaux de l'économie, de la santé, de l'éducation, des loisirs et de la culture entre autres, comme des membres à part entière de notre territoire, la Beauce ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles présente des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce et qu'extraire cette partie de territoire serait un non-sens compte tenu des services auxquels ses citoyens participent ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Therrien

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Moreau

ET RÉSOLU

D'appuyer inconditionnellement le Conseil municipal de Courcelles dans ses démarches afin de conserver son appartenance Beauceronne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 11 avril 2008

Yvette Roy, directrice générale adjointe

MUNICIPALITÉ ST-ROBERT BELLARMIN

COPIE DE RÉSOLUTION

Lundi le 07 avril 2008, se tient, à 19 :30 heures, la séance régulière du conseil municipal de St-Robert Bellarmin. Les conseillers ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-François Lachance	Maurice Poulin
	Daniel Dulac
Robert Jolin	Bruno Busque

Le conseiller Germain Nadeau est absent.

Monsieur le maire Michel Poulin préside la séance.

Suzanne Lescomb, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Résolution 08-45 PROPOSITION DE DÉLIMITATION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

ATTENDU que la Commission de la représentation électorale a déposé un rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec;

ATTENDU que la municipalité beauceronne de Courcelles localisée près de chez-nous est visée par ce projet;

ATTENDU que nous considérons les citoyens de la municipalité de Courcelles, de part leur localisation, leurs habitudes aux niveaux de l'économie, de la santé, de l'éducation, des loisirs et de la culture entres autres, comme des membres à part entière de notre territoire, la Beauce;

ATTENDU que la municipalité de Courcelles présente des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce et qu'extraire cette partie de territoire serait un non-sens compte tenue des services auxquels ses citoyens participent;

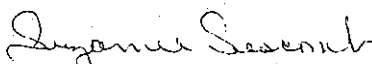
Il est proposé par : M. Daniel Dulac
appuyé par : M. Maurice Poulin

résolu unanimement

D'appuyer inconditionnellement le conseil municipal de Courcelles dans ses démarches afin de conserver son appartenance Beauceronne.

ADOPTÉE

Extrait conforme au livre des délibérations.
Certifié ce 09 avril 2008.


Suzanne Lescomb, directrice générale/
Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

Session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste, ce lundi septième (7^e) jour du mois d'avril 2008 à 19h30, tenue à l'endroit habituel des sessions du conseil.

Sont présents(es) à cette session :

Siège #1 Mme Martine Giguère
Siège #2 M. Germain Paquet
Siège #3 Mme Carole Rouleau

siège #5 M. Maurice Lachance
siège #6 Mme Marie-Claude Beaudry

Absents(es) :

Siège #4 Mme Paulette Lessard

Tous formant quorum sous la présidence du Maire M. Gaétan Bégin.

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION #07-04-2008-35 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale a déposé un rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité beauceronne de Courcelles localisée près de chez-nous est visée par ce projet;

ATTENDU QUE nous considérons les citoyens de la Municipalité de Courcelles, de part leur localisation, leurs habitudes aux niveaux de l'économie, de la santé, de l'éducation, des loisirs et de la culture entre autres, comme des membres à part entière de notre territoire, la Beauce;

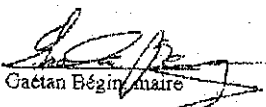
ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles présente des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce et qu'extraire cette partie de territoire serait un non-sens compte tenu des services auxquels ses citoyens participent;

A CET EFFET, il est proposé par Martine Giguère et résolu unanimement d'appuyer inconditionnellement le Conseil municipal de Courcelles dans ses démarches afin de conserver son appartenance Beauceronne.

Adoptée unanimement

Copie certifiée conforme

Ce 15^e jour d'avril 2008
A Saint-Évariste-de-Forsyth


Gaétan Bégin, maire


Nathalie Poulin, directrice-générale-
Secrétaire-trésorière.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 1 avril 2008 à 19h30.

Sont présents :

Monsieur Herman Bolduc
Monsieur Daniel Quirion
Monsieur Mario Breton

Monsieur Luc Poulin
Monsieur Denis Champagne

Messieurs Richard Vermette, conseiller au siège numéro 4, et Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6 sont absents.

Le conseil municipal siégeant avec quorum, sous la présidence de monsieur Herman Bolduc, maire et en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Quirion.

RÉSOLUTION # 2008-04-83

**RESOLUTION D'APPUI – MUNICIPALITE DE COURCELLES : PROPOSITION DE
DELIMITATION DE LA CARTE ELECTORALE DU QUEBEC**

Considérant que la Commission de la représentation électorale a déposé un rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec;

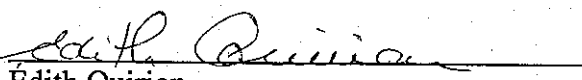
Considérant que la Municipalité beauceronne de Courcelles localisée près de chez-nous est visée par ce projet;

Considérant que nous considérons les citoyens de la Municipalité de Courcelles, de par leur localisation, leurs habitudes au niveau de l'économie, de la santé, de l'éducation, des loisirs et de la culture entre autres, comme des membres à part entière de notre territoire, la Beauce;

Considérant que la Municipalité de Courcelles présente des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce et qu'extraire cette partie de territoire serait un non-sens compte tenu des services auxquels ses citoyens participent;

En conséquence, il est résolu unanimement d'appuyer inconditionnellement le Conseil municipal de Courcelles dans ses démarches afin de conserver son appartenance Beauceronne.

Extrait certifié conforme
Ce 6^e jour du mois de mai 2008


Édith Quirion
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Courcelles le 31 mars 2008

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

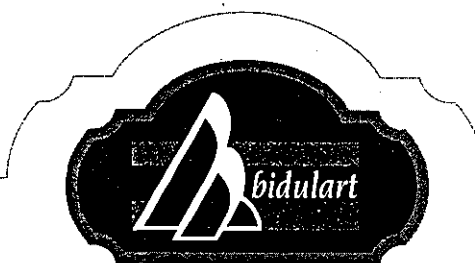
En tant que propriétaires d'une entreprise dans la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Rock Doucet, Président
La Chemise Perfection Inc.



Courcelles le 31 mars 2008

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise et/ou citoyens de la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Signature



Courcelles le 31 mars 2008

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise et/ou citoyens de la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Signature

Courcelles le 31 mars 2008

Granit Evolution
106 av. Industrielles
Courcelles

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

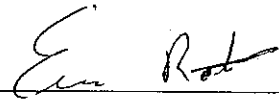
Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise et/ou citoyens de la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Signature

Courcelles le 31 mars 2008

Les Équipements Sylmar Inc
320 Route 108
Courcelles, Québec
G0M 1C0

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

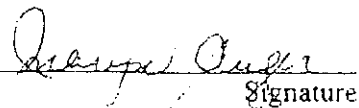
Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise et/ou citoyens de la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Signature

Courcelles le 31 mars 2008

ENTÊTE DE VOTRE ENTREPRISE :

Les Palettes Beauceronnes
102 av Industrielle
Courcelles

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise et/ou citoyens de la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Signature

Courcelles, le 31 mars 2008

FERME ROMANÉ INC.
Production agricole

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise de la Municipalité de Courcelles, nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques sont orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations professionnelles, des fournisseurs et autres services en lien avec notre profession.

Liés par des affinités naturelles avec le comté de Beauce Sud, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté de Mégantic-Compton, tel que proposé, n'aurait aucun sens politique pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Signature

Courcelles le 31 mars 2008

ENTÊTE DE VOTRE ENTREPRISE :

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise et/ou citoyens de la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Leopold Lapointe

Signature

*Pour Sœur Lapointe & Roy Ltée
Courcelles*

Courcelles le 31 mars 2008

ENTÊTE DE VOTRE ENTREPRISE : *Ferme Marynisme inc.*

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise et/ou citoyens de la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Marguerite Gobeil
Signature
Yves Rouillard

Courcelles le 31 mars 2008

ENTÊTE DE VOTRE ENTREPRISE : *Ferme Gauthier Inc*
240 Rg 6
Courcelles

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

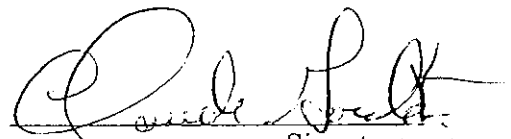
Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, nous désirons apporter notre point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que propriétaires d'entreprise et/ou citoyens de la Municipalité de Courcelles nous considérons sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos habitudes économiques étant orientées sur ce territoire que ce soit au niveau du Centre financier aux entreprises, des associations, des fournisseurs ou autres.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter notre choix de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Signature

Courcelles le 31 mars 2008

Objet : Nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec

Madame,
Monsieur,

Suite au dépôt du rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec, je désire apporter mon point de vue sur la proposition d'exclure la Municipalité de Courcelles du comté de Beauce sud.

En tant que citoyen de la Municipalité de Courcelles je considère sans contredit appartenir au territoire beauceron. Nos pratiques économiques sont orientées sur ce territoire, que ce soit au niveau des services bancaires desservis par la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Beauce et de nos habitudes de consommation généralement dirigées vers les centres urbains beaucerons.

Liés par des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce, nous sommes d'avis que le transfert de notre Municipalité vers le comté Mégantic-Compton, tel que proposé n'aurait aucun sens politique pour nous, compte tenue des services auxquels nous souscrivons.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de respecter nos aspirations de façon démocratique. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Signature

Rencontre du 17 février 2010

M. le Ministre Laurent Lessard
M. le Député Robert Dutil
M. Antony Duluth
Mme Micheline Frenette

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui ravis d'avoir pu obtenir une rencontre avec vous afin de discuter de vive voix d'une situation particulièrement problématique chez nous, soit le lien avec la MRC du Granit qui nous cause de plus en plus d'efforts et de temps à faire valoir nos droits, en particulier notre position géographique qui fait ressortir l'importance de conserver nos liens du côté de la Beauce.

En 1982 lors de la formation des MRC du Québec le maire et les élus du temps n'avaient pas idée de l'ampleur que prendrait cette organisme, en étant rendue aujourd'hui à vouloir associer tous les services à cette région.

Chez-nous, les habitudes des gens font que tous les services offert en Beauce sont mis à contribution par nos gens dans la vie de tous les jours, et ce à toute tranche d'âge.

Du côté de la MRC du Granit, rattachée à la région de l'Estrie, des invitations nous sont adressées régulièrement de la part d'organismes tels : Place aux jeunes du Granit, La Table de concertation Estrienne en matière d'éducation, la Chambre de commerce région Mégantic, etc... Toutes ces organismes, bien qu'importantes ne nous touchent pas. La raison en est bien simple, nous sommes reliés à la Beauce pour tous ces services. La participation pour nos gens envers des activités reliées à la MRC du Granit frôle le 0. Un autre exemple : Le Transport collectif qui s'organise présentement sur le territoire de la MRC du Granit fait que des citoyens nous demandent, pourquoi on ne peut pas aller vers St-Georges plutôt que Lac-Mégantic?

Un service tel la Ressourcerie du Granit qui a installé un dépôt chez-nous, préfère laisser la MRC Beauce-Sartigan venir en faire la collecte et leurs laisser la marchandise vu la localisation éloignée de notre municipalité par rapport à la ville centre de Lac-Mégantic.

L'appartenance de nos gens vers la Beauce s'explique à divers niveaux :

Au niveau Éducation :

Nos jeunes appartiennent à la CSBE (commission scolaire Beauce-Etchemin) et par le fait même fréquentent les écoles sises sur leur territoire. Et, de ce fait, quand vient le temps d'obtenir des services d'orthopédagogie, de psychologues ou autres, les instances doivent se démêler au niveau des territoires et cela entraîne parfois des délais et des explications additionnelles pour obtenir le service.

Au niveau Sports et Loisirs :

L'association de hockey mineur dirige nos jeunes sur une proportion approximative de 90% vers La Guadeloupe, St-Ephrem et St-Gédéon. Le reste, soit 10%, se dirige vers Lambton, municipalité du territoire du Granit qui, bien qu'étant à 10 km, ne récolte que ce pourcentage. Évidemment d'autres sports initiés à l'école tel le football, entraînent nos jeunes à participer au niveau de la Beauce. Aussi, depuis plusieurs années nous contribuons financièrement au fonctionnement du Centre de Loisirs de St-Évariste, municipalité Beauceronne qui abrite une piscine semi-olympique où la plupart de nos jeunes ont appris à nager.

Au niveau de la Santé :

Nos gens ont l'habitude de se diriger sur le territoire de la Beauce, bien qu'on retrouve un CLSC à Lambton (MRC du Granit), on privilégie celui de La Guadeloupe (MRC Beauce-Sartigan) la distance étant semblable, même légèrement plus grande du côté de La Guadeloupe. Idem pour une préférence pour l'hôpital de St-Georges par rapport à celle de Lac-Mégantic et pour des services plus spécialisés vers la ville de Québec plutôt que vers Sherbrooke.

Au niveau Économique :

La Caisse populaire de Courcelles, en 2001, a naturellement procédé à une fusion avec les caisses de St-Évariste et La Guadeloupe pour former la Caisse Desjardins de la Haute-Beauce. Puis début 2009, un autre regroupement vient ajouter les municipalités de St-Ephrem, St-Victor et Ste-Clothilde devenant ainsi la Caisse des Sommets de la Beauce. Nos entreprises, elles, sont rattachées au Centre Financier aux entreprises de St-Georges de Beauce.

Pour ce qui est des associations, fédérations diverses en production bovine, laitière, forestière ou autres, encore là nos liens sont en Beauce.

Les gens de chez-nous ont toujours eu l'habitude de se diriger vers la ville de Saint-Georges pour se procurer des biens et services divers.

Au niveau de la Culture et du Tourisme :

L'histoire et l'appartenance d'un peuple passe sans contredit par cette affinité naturelle d'un peuple qui s'identifie. En 1982, on répertorie 14 villages sous l'appellation de Haute-Beauce, le slogan rassembleur est *Le moulin tourne avec entrain*. Un écomusée fait alors son apparition dans le but de promouvoir la culture populaire de ses gens ayant tant de choses à raconter sur ce territoire.

Au niveau Religion :

Notre Paroisse fait partie du diocèse de Québec, un lien qui encore une fois, en tant que Beaucerons nous dirige vers la ville de Québec plutôt que Sherbrooke.

En conclusion,

Par notre engagement, l'identité cesse d'être pour nous, un horizon ou une représentation : elle devient un ensemble d'actes réels. Un ensemble de conduites, d'actes, de pratiques et de gestes qui nous font échapper à l'indistinction d'assumer ainsi, l'identité qui nous fonde comme acteurs sociaux.

En clair, on ne peut aller à l'encontre des habitudes d'une population.

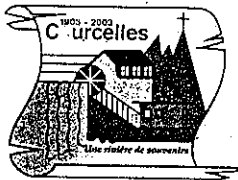
Les MRC ont été fondées il y a 28 ans et chez-nous cela fait 15 ans que nous faisons valoir nos droits par des mémoires, pétitions ou autres pour un maintien de nos habitudes vers la Beauce. Nous vous demandons de prendre en considération toutes ces démarches et de voir à régler une fois pour toute cette problématique.

Nous sommes conscients qu'un changement entrainera probablement des coûts pour notre municipalité mais nous ne pouvons envisager de faire autrement car un jour ou l'autre, il faudra en arriver là.

La logique est trop évidente, il serait utopique de penser à changer de direction tous les services et échanges que nous avons avec la Beauce afin d'harmoniser avec le territoire de la MRC à laquelle nous sommes assujettis présentement.

Bien plus simple d'envisager un changement de MRC!

M. Mario Quirion, maire



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Courcelles

116 av. du Domaine, G0M 1C0

Tél. : 418-483-5540 téléc. : 418-483-3540

Copie de résolution

A une séance régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, jeudi le premier jour d'octobre deux-mille-neuf, jour fixé en conformité avec le Code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers André Labonté, Claude Goulet, Hugues Arguin, Léon Longchamps et Simon Bélanger.

Mme la conseillère Diane Rancourt prend son siège à 20h10.

Mme Renée Mathieu, dir. gén. est aussi présente.

Rés. 09-132

DEMANDE DE DÉTACHEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE GRANIT ET LE RATTACHEMENT AU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles entretient des liens très étroits avec le chef-lieu de la MRC de Beauce-Sartigan, St-Georges;

ATTENDU QUE la Ville de St-Georges constitue, pour les citoyens de la Municipalité de Courcelles, le lieu où les services de santé (hôpital, C.L.S.C., cliniques médicales, pharmacies) sont obtenus;

ATTENDU QUE les services d'éducation fournis aux citoyens de Courcelles sont en liens étroits avec la MRC de Beauce-Sartigan puisque l'école élémentaire de Courcelles relève de la Commission Scolaire Beauce-Échemin et que les étudiants du secondaire fréquentent l'école secondaire Haute-Beauce sec 1 et 2 et la polyvalente Bélanger de St-Martin;

ATTENDU QUE que plusieurs travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Courcelles travaillent dans la Ville de St-Georges ou sa région environnante;

ATTENDU QUE les divers services professionnels tels que notaires, avocats, courtiers d'assurance, dont les citoyens de Courcelles ont besoin, sont fournis par la plupart de professionnels qui ont leur place d'affaires à St-Georges;

ATTENDU QUE les entreprises de Courcelles sont affiliés au Centre financier Desjardins de St-Georges et les diverses associations ou fédération en production bovine, laitière, forestière ou autres relèvent de la Beauce;

ATTENDU QUE les activités commerciales tels achats de machineries agricoles, réparations d'autos, achats de vêtements se font en majorité à St-Georges;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles entretient des liens très étroits avec les municipalités de La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth, St-Hilaire-de-Dorset, St-Honoré et St-Martin, toutes situées dans la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE les diverses activités culturelles offertes par les organismes de ce secteur visent la Municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE les services religieux sont assurés par le biais du diocèse de Québec;

ATTENDU la situation géographique de la Municipalité de Courcelles complètement en périphérie de la MRC du Granit;

ATTENDU QU'à tous les points de vue créant le sentiment d'un lien d'appartenance, que ce soit au niveau de l'école, du développement économique et touristique, du milieu du travail, des services de santé et services sociaux, les citoyens de la Municipalité de Courcelles sont en lien constant avec les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan et plus particulièrement avec le chef-lieu de cette MRC, la Ville de St-Georges et avec les municipalités voisines de La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth, St-Hilaire-de-Dorset, St-Honoré et St-Martin;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Saint-Georges, le 26 novembre 2008. Sont présents :

M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Léonide Grenier	Saint-Benoît-Labre
M. Renaud Tanguay	Saint-Hilaire-de-Dorset	Absent	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carette	Saint-Georges	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin	M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René	M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC. Monsieur Éric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

MUNICIPALITÉ DE COURCELLES – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Résolution 2008-11-161

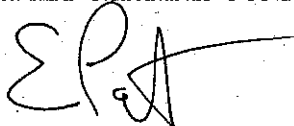
Attendu la résolution transmise par la Municipalité de Courcelles par laquelle celle-ci manifeste son fort intérêt à se joindre à notre MRC;

Attendu les discussions intervenues entre les élus;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement de signifier au conseil municipal de la Municipalité de Courcelles de l'intérêt de la MRC de Beauce-Sartigan à voir cette municipalité joindre nos rangs.

Il est de plus résolu de signifier notre disponibilité afin de faire les études nécessaires à la réalisation de cette démarche et que le présent conseil s'engage à faire les interventions jugées utiles auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions afin de mener à bien ce projet.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Éric Paquet, sec.-trés.
MRC de Beauce-Sartigan
Le 2 décembre 2008



Municipalité
régionale de comté
de Beauce-Sartigan

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Saint-Georges, le 21 octobre 2009. Sont présents :

M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Léonide Grenier	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carette	Saint-Georges	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Richard Martel	Lac-Poulin	M. Jean-Guy Deblois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin	M. Roland Boucher	Saint-Théophile

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC. Monsieur Éric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

MUNICIPALITÉ DE COURCELLES – DEMANDE D'ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Résolution 2009-10-127

Attendu le dépôt d'une résolution transmise par la Municipalité de Courcelles par laquelle celle-ci demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de détacher la municipalité de Courcelles de la MRC Le Granit et de rattacher le territoire de cette même localité à la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Normand Roy que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan avise la Municipalité de Courcelles que la MRC de Beauce-Sartigan est en faveur d'accueillir la Municipalité de Courcelles au sein de son organisation.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME


Éric Paquet, sec.-trés.
MRC de Beauce-Sartigan
Le 23 octobre 2009